DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N° DP 2023-175

Agriculture - Achats Publics

Mission de maitrise d'œuvre relative à la fourniture d'équipements hydrauliques et à la création d'un réseau d'irrigation à vocation maraîchère

Certifié exécutoire	2 6 MAI 2023
Reçu en préfecture	2 5 MAI 2023
Publié	2 6 MAI 2023

DECISION DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT :

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés travaux, fournitures et services et les accordscadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée;

Considérant que dans le cadre du projet porté par Roannais Agglomération de parc agroculinaire sur le site Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset visant à développer l'approvisionnement de la restauration collective en circuit court, il convient de mettre en sécurité les bâtiments vétustes pour leur usage à vocation agricole et maraîchère ;

Considérant la nécessité d'identifier une maîtrise d'œuvre spécifique possédant les connaissances théoriques et l'expérience pratique indispensables à la restauration de bâtiments traditionnels et vétustes :

Considérant la proposition de l'Atelier Roc Saint-Vincent (Architecte Audrey Gérard) du 9 mai 2023 d'un montant de 22 639,84 €HT ;

DECIDE

- D'approuver le marché de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Roc Saint Vincent pour superviser le suivi des travaux de restauration sur le site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset pour permettre la production de cultures maraichères à destination de la restauration collective en circuit court ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « agriculture antenne Zagri opération 1034 section d'investissement ».

Par délégation du Conseil Communautaire Pour le Président et par subdélégation, Jacques TRONCY,

Vice-Président délégué aux Finances et aux Achats publics